

FCP AXIS AAA

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2020

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par le conseil d'administration de votre gestionnaire réuni le 22 Mars 2018 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement «FCP AXIS AAA», qui comprennent le bilan arrêté au 31 Décembre 2020, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total du bilan de 2.947.961 dinars, un actif net de 2.937.358 dinars et une valeur liquidative égale à 108,205 dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 Décembre 2020, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément à la loi en vigueur relative au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphes d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds FCP Axis AAA pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-Verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration du gestionnaire du fonds commun de placement « BMCE Capital Asset Management ».

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement dans le rapport de gestion avec les données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance dans l'établissement et la préparation des états financiers

La direction du gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction du gestionnaire a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance du gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds commun de placement à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ; et
- Nous communiquons au gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié d'insuffisances importantes.

Conformité des ratios prudentiels du fonds commun de placement

Nous avons également procédé à la vérification du respect par le fonds des ratios prudentiels édictés par l'article 29 du code des OPCVM et de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au gestionnaire.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes du fonds commun de placement avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 31 mars 2021

Le Commissaire aux Comptes :
TUNISIE AUDIT ET CONSEIL
Lamjed BEN MBAREK

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2020
(Montants exprimés en Dinar Tunisien)

ACTIF	Note	31/12/2020	31/12/2019
AC1- Portefeuille-titres	4.1.1	2 288 086	1 964 115
a. Obligations et valeurs assimilées		2 288 086	1 964 115
AC2- Placements monétaires et disponibilités	4.1.2	659 135	511 157
a- Placements monétaires		645 530	502 120
b- Disponibilités		13 605	9 037
AC3- Créances d'exploitation	4.1.3	740	1100
TOTAL ACTIF		2 947 961	2 476 372
PASSIF			
PA1- Opérateurs créditeurs	4.1.4	5 331	2 478
PA2- Autres créditeurs divers	4.1.5	5 272	6 016
TOTAL PASSIF		10 603	8 494
ACTIF NET			
CP1- Capital	4.1.6	2 835 773	2 378 973
CP2- Sommes distribuables		101 585	88 905
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		5	5
b - Sommes distribuables de l'exercice		101 580	88 900
ACTIF NET		2 937 358	2 467 878
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 947 961	2 476 372

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 01/01/2020 au 31/12/2020
(Montants exprimés en Dinar Tunisien)

	Notes	31/12/2020	31/12/2019
PR.1- Revenus du portefeuille-titres	4.2.1	98 193	87 260
a. Revenus des obligations et valeurs assimilées		98 193	87 260
PR.2- Revenus des placements monétaires	4.2.2	17 881	24 599
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		116 074	111 859
CH.1- Charges de gestion des placements	4.2.3	(19 283)	(16 145)
REVENU NET DES PLACEMENTS		96 791	95 714
CH.2- Autres charges	4.2.4	(6 877)	(6 519)
RESULTAT D'EXPLOITATION		89 914	89 195
PR.4- Régularisation du résultat d'exploitation		11 666	(295)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		101 580	88 900
PR.4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(11 666)	295
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		16 093	14 499
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres		57 070	11 819
Frais de négociation de titres		(801)	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		162 276	115 513

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 01/01/2020 au 31/12/2020
(Montants exprimés en Dinar Tunisien)

	31/12/2020	31/12/2019
AN-1 VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	162 276	115 513
Résultat d'exploitation	89 914	89 195
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	16 093	14 499
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	57 070	11 819
Frais de négociation de titres	(801)	-
AN-2 DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(88 901)	(98 444)
AN-3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	396 104	(272 553)
a/ Souscriptions	2 803 984	2 512 332
- Capital	2 667 200	2 429 800
- Régularisation des sommes non distribuables	86 307	18 124
- Régularisation des sommes distribuables	50 477	64 408
b/ Rachats	(2 407 880)	(2 784 885)
- Capital	(2 298 900)	(2 699 600)
- Régularisation des sommes non distribuables	(70 169)	(20 580)
- Régularisation des sommes distribuables	(38 811)	(64 705)
VARIATION DE L'ACTIF NET	469 479	(255 485)
AN-4 ACTIF NET		
En début de l'exercice	2 467 878	2 723 363
En fin de l'exercice	2 937 358	2 467 878
AN-5 NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	23 463	26 161
En fin de l'exercice	27 146	23 463
VALEUR LIQUIDATIVE	108,205	105,181
TAUX DE RENDEMENT	6,48%	4,65%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

AU 31-12-2020

1. PRESENTATION DU FONDS

« FCP AXIS AAA » est un fonds commun de placement de catégorie obligataire régi par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF N° 04-2008 du 31 mars 2008.

Le fonds a été constitué le 06/11/2008.

Le fonds FCP AXIS AAA est un fonds de distribution.

Son portefeuille est composé exclusivement de Bons de Trésor émis par l'Etat. La politique d'investissement est arrêtée par un comité d'investissement qui définit les choix et les orientations des placements.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 1000 parts de 100 DT chacune.

AMEN BANK est le dépositaire de ce fonds. Le gestionnaire est BMCE Capital Asset Management.

2. REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2020, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

3. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENT

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en Bons de Trésor Assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2. Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en Bons de Trésor Assimilables sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du Ministère des Finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Au 31 Décembre 2020, le fonds FCP AXIS AAA détient une souche de BTA ouverte à l'émission à compte du 1er janvier 2018 (BTA Juin 2025) valorisée à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines. Ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective depuis l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Les placements monétaires constitués de Bons de Trésor à Court terme sont évalués, en date d'arrêté, à leur prix d'acquisition.

3.3. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES EXPLICATIVES DES DIFFERENTES RUBRIQUES FIGURANT DANS LE CORPS DES ETATS FINANCIERS

4.1. Notes explicatives du bilan

4.1.1. Portefeuille titres

Le portefeuille titres est arrêté au 31 Décembre 2020 à 2 288 086 DT, détaillé comme suit :

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% Actif
BTA_5.6%_AOUT 2022	400	383 720	404 666	13,73%
BTA_5.6%_AOUT 2022	50	47 575	50 527	1,71%
BTA_5.6%_AOUT 2022	200	191 300	202 249	6,86%
BTA_5.6%_AOUT 2022	200	192 100	202 356	6,86%
BTA_5.6%_AOUT 2022	200	191 900	202 327	6,86%
BTA_5.6%_AOUT 2022	200	191 700	202 298	6,86%
BTA_5.6%_AOUT 2022	200	191 500	202 269	6,86%
BTA_5.6%_AOUT 2022	200	191 300	202 240	6,86%
BTA_5.6%_AOUT 2022	200	191 180	202 173	6,86%
BTA_6%_JUIN 2021	45	44 100	46 083	1,56%
BTA_6.5%_11 JUIN 2025	40	34 400	38 081	1,29%
BTA_6.5%_11 JUIN 2025	20	17 270	19 041	0,65%
BTA_6.3%_MARS 2026	133	116 654	123 370	4,18%
BTA_6.5%_11 JUIN 2025	200	179 300	190 406	6,46%
Total		2 163 999	2 288 086	77,62%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste « Portefeuille-titres » se détaillent comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition au 31-12- 2019	Acquisition de l'exercice	Remb. ou cession	Coût d'acquisition des titres cédés	Plus (moins) values réalisées	Coût d'acquisition au 31-12- 2020
BTA_5.6%_AOUT 2022	383 720					383 720
BTA_5.6%_AOUT 2022	47 575					47 575
BTA_5.6%_AOUT 2022	191 300					191 300
BTA_5.6%_AOUT 2022	192 100					192 100
BTA_5.6%_AOUT 2022	191 900					191 900
BTA_5.6%_AOUT 2022	191 700					191 700
BTA_5.6%_AOUT 2022	191 500					191 500
BTA_5.6%_AOUT 2022	191 300					191 300
BTA_5.6%_AOUT 2022	191 180					191 180
BTA_6%_JUIN 2021	44 100					44 100
BTA_6.5%_11 JUIN	34 400					34 400
BTA_6.5%_11 JUIN	17 270					17 270
BTA_6.5%_11 JUIN		349 600	354 800	349 600	5 200	-
BTA_6.5%_11 JUIN		246 960	248 080	246 960	1 120	-
BTA_7%_10 JUILLET		252 570	261 600	252 570	9 030	-
BTA_7%_10 JUILLET		155 250	157 500	155 250	2 250	-
BTA_6.5%_11 JUIN		875 000	882 000	875 000	7 000	-
BTA_6.5%_11 JUIN		179 300				179 300
BTA_6%_OCTOBRE		567 660	579 660	567 660	12 000	-
BTA_6.3%_MARS 2026		116 654				116 654
BTA_6%_JANVIER		561 600	570 600	561 600	9 000	-
BTA_6%_FEVRIER		2 958 900	2 962 200	2 958 900	3 300	-
BTA_6.5%_11 JUIN		285 000	277 980	285 000	(7 020)	-
BTA_6.5%_11 JUIN		4 525 150	4 540 340	4 525 150	15 190	-
Total	1 868 045	11 073 644	10 834 760	10 777 690	57 070	2 163 999

4.1.2. Placements monétaires et disponibilités

Cette rubrique présente un solde de 659 135 DT au 31 Décembre 2020, et se détaille comme suit :

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% Actif
Placements monétaires (Bons de Trésor à Court Terme)		632 230	645 530	21,90%
BTCT_7%_ 52 semaines_22/6/2021	500	471 748	481 727	16,34%
BTCT_7%_ 52 semaines_22/6/2021	170	160 482	163 803	5,56%
Disponibilités			13 605	0,46%
Dépôts à vue AMEN BANK			13 605	0,46%
Total		632 230	659 135	22,36%

4.1.3. Créances d'exploitation

Ce poste totalise au 31 Décembre 2020 un montant de 740 DT contre un montant de 1 100 DT au 31 Décembre 2019 et s'analyse comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Compte d'attente	120	719
Autres débiteurs (Retenue à la source/BTA)	620	381
Total	740	1 100

4.1.4. Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2020 à 5 331 DT contre 2 477 DT au 31 décembre 2019 et s'analyse comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Dépositaire	1 542	1 525
Gestionnaire (Frais Fixes)	1 030	953
Gestionnaire (Frais Variables)	2 759	-
Total	5 331	2 478

4.1.5. Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2020 à 5 272 DT contre 6 016 DT au 31 Décembre 2019 et s'analyse comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
CMF	279	260
Commissaire aux comptes	4 170	4 208
Publications	823	1 325
Etat, retenue à la source	-	223
Total	5 272	6 016

4.1.6. Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent comme suit :

Capital au 31/12/2019

Montant	2 378 973
Nombre de titres	23 463
Nombre de porteurs de parts	37

Souscriptions réalisées

Montant	2 667 200
Nombre de titres émis	26 672
Nombre de porteurs de parts nouveaux	3

Rachats effectués

Montant	2 298 900
Nombre de titres rachetés	22 989
Nombre de porteurs de parts sortants	6

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	16 093
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	57 070
Frais de négociation de titres	(801)
Droits de sortie	-
Régularisation des sommes non distribuables	16 138

Capital au 31/12/2020

Montant	2 835 773
Nombre de titres	27 146
Nombre de porteurs de parts	34

4.2. Notes explicatives de l'état de résultat :

4.2.1. Revenus du portefeuille titres

Cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2020 à 98 193 DT contre 87 260 DT au 31 Décembre 2019 et s'analyse comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Revenus des BTA	98 193	87 260
Total	98 193	87 260

4.2.2. Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2020 à 17 881 DT contre 24 599 DT au 31 Décembre 2019 et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Revenus des autres placements (Agios Créditeurs)	1 872	1 262
Revenus des BTCT	16 009	23 337
Total	17 881	24 599

4.2.3. Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2020 à 19 283 DT contre 16 145 DT au 31 Décembre 2019 et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Rémunération du gestionnaire (Frais fixe)	10 558	10 195
Rémunération du gestionnaire (Frais variable)	2 759	-
Rémunérations du dépositaire	5 966	5 950
Total	19 283	16 145

4.2.4. Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2020 à 6 877 DT contre 6 519 DT au 31 Décembre 2019 et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Redevance CMF	2 535	2 448
Honoraires Commissaire aux comptes	4 015	3 791
Commissions bancaires	315	268
Impôts taxes et Versements Assimilés	12	12
Total	6 877	6 519

5. Données par part et ratios pertinents

Données par part	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Revenus des placements	4,276	4,767	4,739	5,373	4,835
Charges de gestion des placements	(0,710)	(0,688)	(0,680)	(0,726)	(0,659)
Revenu net des placements	3,566	4,079	4,059	4,647	4,176
Autres charges	(0,253)	(0,278)	(0,119)	(0,133)	(0,211)
Résultat d'exploitation (1)	3,313	3,801	3,940	4,514	3,965
Régularisation du résultat d'exploitation	0,430	(0,013)	(0,177)	(0,752)	(0,288)
Sommes distribuables de l'exercice	3,743	3,789	3,763	3,762	3,677
Régularisation du Résultat d'exploitation (annulation)	(0,430)	0,013	0,177	0,752	0,288

Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	0,593	0,618	0,334	0,180	0,090
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	2,102	0,504	(0,100)	0,309	0,107
Frais de négociation de titres	(0,029)	0,000	(0,003)	0,000	0,000
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	2,666	1,122	0,231	0,489	0,196
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	5,979	4,923	4,171	5,003	4,161
Droits d'entrée et droits de Sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	2,666	1,122	0,231	0,489	0,196
Régularisation du résultat non distribuable	0,404	(0,067)	(0,011)	(0,078)	(0,011)
Sommes non distribuables de l'exercice	3,071	1,055	0,220	0,411	0,185
Distribution de dividendes	3,789	3,763	3,762	3,677	3,876
Valeur liquidative	108,205	105,181	104,100	103,879	103,383

Ratios de gestion des placements	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Charges de gestion des Placements / actif net moyen	0,76%	0,66%*	0,63%	0,59%	0,59%
Autres charges / actif net moyen	0,27%	0,27%*	0,11%	0,11%	0,19%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,54%	3,64%*	3,63%	3,64%	3,57%
Actif net moyen	2 541 408	2 449 574	2 839 404	3 429 734	3 289 106

*Retraités pour les besoins de la comparabilité

6. REMUNERATION DU DEPOSITAIRE ET DU GESTIONNAIRE

La gestion du "FCP AXIS AAA" est confiée à la société "BMCE Capital Asset Management". En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- Une commission fixe de gestion de 0,35% HT par an calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement ;
- Une commission de surperformance de 20% H.T par an de la différence positive entre la performance de FCP AXIS AAA et celle d'un fonds de référence réalisant une performance identique à celle de l'indice de référence : TMM+0,5% et enregistrant les mêmes souscriptions et rachats que le Fonds réel.

La rémunération de BMCE Capital Asset Management s'élève à 10 558 DT TTC au titre de la rémunération fixe de 2020 et 2 759 DT TTC au titre de la rémunération variable de 2020.

La société "AMEN BANK", assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une commission annuelle égale à 0,05% de l'actif net en hors taxe avec un minimum de 5 000 DT H.T et un maximum de 15 000 DT H.T par an. Cette rémunération est payée trimestriellement.

La rémunération du dépositaire s'élève à 5 966 DT TTC au titre de 2020.